



Département de la Lozère
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU PAYS DU GEVAUDAN-LOZERE
CONSEIL SYNDICAL

Délibération n° DE_2019_026

Objet : Validation du 1er programme opérationnel 2019 du Contrat Territorial Occitanie

Séance du vendredi 07 juin 2019

Date de la convocation: 28/05/2019

Membres en exercice : 17

Présents : 11

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Elisabeth ACHET, Rémi ANDRE, Alain ASTRUC, Jean-Pierre BARRERE, Jacques BLANC, Hubert BOUT, Jean-Noel BRUGERON, Pierre LAFONT, Marcel MERLE, Francis SARTRE, Jean-Louis VAYSSIER

Représentés :

Excusés : Charles ARIENTE, Suzanne BADAROUX, Bernard BASTIDE, Patricia BREMOND, Emmanuel CASTAN, René CONFORT, André CONSTAND, Séverine CORNUT, Yvan DALLE, Gilbert FONTUGNE, Alain GUENNOU, Jean-Paul ITIER, Pierre MOREL A L HUISSIER, Jean-Paul POURQUIER, Philippe ROCHOUX, Michel THEROND

Absents : Josette BOULET, Eve BREZET, Jean-Pierre DELTOUR, Denis GRAS, Ludovic JAFFUEL, Raymonde JOUBERT, Bernard PINOT

Secrétaire de séance : Rémi ANDRE

L'an deux mille dix-neuf et le sept juin à 9 heures 30, en application des articles L5741-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, L.5711-1, L5210-1 à L.5212-34, et L2121-7 de ce même code, s'est réuni le conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère.

Vu la délibération du Conseil régional Occitanie Pyrénées-Méditerranée du 30 juin 2017 adoptant les principes directeurs des politiques contractuelles régionales pour la période 2018-2021,

Vu la délibération du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère en date du 2 octobre 2018, approuvant son engagement dans cette contractualisation, en partenariat avec le PNR Aubrac et le PETR du Haut-Rouergue,

Considérant l'accord-cadre du contrat « Aubrac Olt Causse Gévaudan » pour la période 2018-2021, approuvé par le comité de pilotage du 5 novembre 2018,

Vu la délibération du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère en date du 29 novembre 2018 approuvant l'accord-cadre « Aubrac Olt Causse Tarn » et le plan d'actions 2018, l'animation de ce contrat sera effectuée par un agent du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère à hauteur d'un mi-temps,

Pour mémoire, cette politique contractuelle régionale s'articule autour d'une stratégie de développement partagée du territoire qui vise à renforcer l'attractivité, le développement des conditions nécessaires à la création d'activités et d'emploi et à la cohésion tant sociale que territoriale.

Pour rappel, le 16 mai 2019 s'est réuni le comité de pilotage pour valider le premier programme opérationnel 2019 du contrat « Aubrac Olt Causse Gévaudan » pour la période 2018-2021.

Le Président propose au conseil syndical, après en avoir délibéré :

- De valider la première programmation 2019 jointe en annexe
- De désigner un suppléant de la Communauté de Communes Hautes Terres de l'Aubrac comme représentants du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère au comité de pilotage de ce contrat régional :

Titulaires	Suppléants
Pierre LAFONT	Hubert BOUT
Bernard BASTIDE	Représentant à désigner
Patricia BREMOND	Marcel MERLE
Jacques BLANC	Jean-Paul POURQUIER

- De mandater le Président pour signer tout acte et tout document relatif à ce contrat.

Pour extrait certifié conforme,

A Montrodat, le 07 juin 2019

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 17/06/2019
et publié ou notifié
le 17/06/2019



Jean-Paul POURQUIER

Président du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère